

# Demande de retrait ou de déblocage de fonds d'un CRI/FRV – Manitoba



<input type="checkbox"/> CRI <input type="checkbox"/> FRV	Numéro du contrat	Prénom du propriétaire	Nom du propriétaire
--	-------------------	------------------------	---------------------

- Escompte de prestations peu élevées (retrait ou déblocage d'un montant forfaitaire)
- Avant de présenter cette demande, le propriétaire doit obtenir un relevé de contrat de la Sun Life.
  - Cette option vous est offerte si :
    - vous avez 65 ans ou plus et que le solde de tous vos CRI, FRV et FRRRI du Manitoba est égal ou inférieur à 40 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) en vertu du Régime de pensions du Canada (RPC). Vous pouvez alors retirer ou transférer la totalité du solde.
    - vous avez moins de 65 ans et que l'intérêt couru sur le solde de tous vos CRI, FRV et FRRRI du Manitoba, calculé annuellement selon un taux composé annuel de 6 % pour la période allant du 31 décembre de cette année à la fin de l'année où vous aurez 65 ans, est inférieur à 40 % du MGAP en vertu du RPC pour cette année.
  - Vous devez fournir à la Sun Life des copies de tous les relevés des CRI/FRV/FRRRI du Manitoba que vous détenez auprès d'autres institutions financières.

J'ai 65 ans ou plus

J'ai moins de 65 ans

En date d'aujourd'hui, la valeur de tous mes CRI, FRV et FRRRI du Manitoba est de : \_\_\_\_\_ \$

- Transférer la valeur totale du contrat au REER/FERR n° \_\_\_\_\_
- Transfert intact       Résiliation anticipée       Compte à intérêt quotidien
- Transférer la valeur totale du contrat au contrat non enregistré n° \_\_\_\_\_ (des retenues d'impôt s'appliqueront)
- Transférer la valeur totale du contrat à un REER/FERR d'une autre société (veuillez joindre le formulaire de demande de transfert)
- Retirer la valeur totale du contrat et envoyer un chèque à l'adresse qui figure dans mon dossier (des retenues d'impôt s'appliqueront)

- Espérance de vie réduite (retrait partiel ou total)
- Avant de présenter cette demande, vous devez demander à la Sun Life des copies du plus récent relevé annuel pour vous et votre conjoint ou conjoint de fait (s'il y a lieu).
  - Il vous faudra aussi une déclaration signée par un médecin autorisé à pratiquer la médecine au Canada certifiant que votre espérance de vie est réduite à moins de deux ans en raison d'une maladie terminale ou d'une invalidité.
  - Si vous avez un conjoint ou un conjoint de fait, son consentement est requis. Veuillez remplir le formulaire approprié.

Montant demandé :       Valeur totale du contrat       Montant : \_\_\_\_\_ \$

N.B. : La Sun Life postera un chèque (moins l'impôt applicable) à l'adresse au dossier.

- Retrait demandé par un non-résident (retrait forfaitaire)
- Avant de présenter cette demande, vous devez demander à la Sun Life des copies de votre relevé de contrat pour vous et votre conjoint ou conjoint de fait (s'il y a lieu).
  - Vous aurez besoin d'une confirmation écrite de la part de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Pour ce faire, utilisez le formulaire NR73 - Détermination du statut de résidence (départ du Canada).
  - Si vous avez un conjoint ou un conjoint de fait, son consentement est requis. Veuillez remplir le formulaire approprié.

N.B. : La Sun Life postera un chèque pour la valeur totale du contrat (moins l'impôt applicable) à l'adresse au dossier.

Signature du propriétaire X	Date (jj-mm-aaaa) - -
--------------------------------	--------------------------